



Conseil économique, social  
et environnemental régional

**AVIS N°2013-06**

**du 23 mai 2013**

**relatif à « Quelles opportunités d'emploi et de développement économique  
au sein de la filière agroalimentaire francilienne ? »**

**présenté au nom de la commission Emploi et développement économique  
par Madame Nathalie THOMAS**

**CERTIFIE CONFORME  
LE PRESIDENT**

**Jean-Claude BOUCHERAT**

## LE CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

VU :

➤ **Le Code général des collectivités territoriales,**

➤ **Les précédents travaux du Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France (CESER) relatifs aux questions au secteur agroalimentaire notamment :**

- le rapport présenté par M. OUVREÉ en 1989 sur « *les industries agroalimentaires* » ;
- l'avis relatif à « *l'agriculture, aux agro-ressources et à l'agroalimentaire en Île-de-France* » présenté le 25 janvier 2007 par M. BELLOT et M. CUYPERS ;
- les actes du colloque sur « *l'agriculture de proximité : un remarquable enjeu pour les territoires et les terroirs de l'Île-de-France* » organisé le 3 février 2009 ;
- le rapport sur « *les enjeux de la production et de l'approvisionnement alimentaire en Île-de-France* » du 16 mars 2012, présenté par M. TOULLALAN ;
- le rapport sur « *Les territoires interrégionaux et ruraux franciliens* », du 13 janvier 2011, présenté par M. REMOND ;
- le CESER ACTU consacré aux aides régionales à l'emploi, présenté par M. BUAT le 23 janvier 2013 ;
- le rapport sur « *Les entreprises de taille intermédiaire en Île-de-France* » présenté par M. DAUXERRE le 30 juin 2011 ;
- le rapport sur « *La stratégie régionale de développement économique et d'innovation* » présenté par M. TUFFIER le 26 juin 2011 ;
- le rapport sur « *L'emploi des jeunes et les politiques publiques* » présenté par M. DUTOIT le 11 juin 2009 ;
- les différentes notes de conjoncture consacrées à la problématique de l'emploi.

➤ **Les rapports d'autres CESER ou du CESE :**

- « *les perspectives de renforcement des filières agroalimentaires par l'articulation agriculture/IAA en Aquitaine* », CESER Aquitaine, juillet 2011 ;
- « *une dynamique pour l'industrie agroalimentaire* », CESER Midi-Pyrénées, 18 juin 2012
- « *la future PAC après 2013* », CESE, mai 2011.

➤ **Les rapports et délibérations du conseil régional d'Île-de-France relatifs aux questions ayant trait à la filière agroalimentaire (les plus récents) :**

- rapport CR 66-12 du 27/09/2012 « *Accompagner la structuration des filières agricoles franciliennes : répondre au besoin d'outils de première transformation* » ;
- rapport CR 07-13 « *Agir en faveur de la structuration des filières agricoles et favoriser une alimentation de qualité et de proximité en Île-de France : mise en œuvre des préconisations du groupe Agriculture et alimentation des Etats généraux de la conversion écologique et sociale* » ;
- rapport CR 08-13 « *La Région s'engage sur le soutien aux emplois d'avenir, la rénovation des emplois-tremplins et la rénovation du dispositif relatif aux forums emploi* » ;
- rapport CR 01-13 « *La mise en œuvre de la SRDEI : un nouveau cadre d'intervention régionale en faveur de l'artisanat, des métiers d'art et de création* ».

➤ **Les travaux portant sur la filière agroalimentaire ou sur un secteur en particulier de cette filière (liste non exhaustive) :**

- la documentation du Ministère de l'Alimentation, de l'agriculture et de la pêche, notamment sur les industries agroalimentaires ;
- les études prospectives du CARIF-OREF ;
- les portraits sectoriels des divers Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) de la filière ;
- les études du Centre régional d'observation du commerce de l'industrie et des services (CROCIS) ;
- les études de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France (IAURIF) ;
- les réunions de travail organisées par la DRIAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche) sur la filière agroalimentaire francilienne, notamment dans le cadre du PRAD (Plan régional pour une agriculture durable) et de la « charte nationale de coopération » ;
- les ateliers organisés par l'ARIA (Association régionale des industries agroalimentaires) ;
- les publications de la CGAD (Confédération régionale de l'alimentation en détail).

➤ **La note de cadrage présentée le 1 février 2012 par Mme Nathalie THOMAS devant le Bureau du CESER d'Île-de-France,**

➤ **Le rapport sur les opportunités d'emploi et de développement économique au sein de la filière agroalimentaire francilienne, présenté par Mme Nathalie THOMAS le 23 mai 2013 en assemblée plénière du CESER d'Île-de-France.**

**ENTENDU :**

➤ **L'exposé de Mme Nathalie THOMAS,**

**CONSIDERANT :**

**1 - Concernant l'étendue de la filière agroalimentaire :**

➤ que la filière agroalimentaire, qui va « du champ à l'assiette », comprend des activités aussi variées que l'agriculture, la transformation industrielle et artisanale, le commerce de gros et de détail, la restauration.

**2 - Concernant l'importance de la filière française, mais aussi sa fragilité :**

➤ que la France occupe une place majeure sur les marchés mondiaux, en tant que première puissance agricole européenne, mais aussi troisième industrie agroalimentaire européenne et quatrième mondiale ;

➤ que la France recule régulièrement dans la compétition internationale sur ces marchés ;

➤ qu'une majorité d'entreprises, tout au long de la filière agroalimentaire, est constituée de petites structures relativement isolées, dont les marges s'effritent, et qui peinent à investir ou à trouver repreneur d'affaire au moment où la transition s'impose ;

➤ que tous les secteurs de la filière agroalimentaire éprouvent des difficultés permanentes à attirer les jeunes, et à recruter les compétences dont ils ont besoin pour se développer ;

➤ que la filière agroalimentaire souffre d'une faible attractivité, en raison d'un décalage entre, d'un côté, les contraintes inhérentes aux métiers et les conditions de travail, et d'un autre côté, les attentes des salariés potentiels ;

➤ que l'image de la filière est en grande partie portée par les médias, et que ceux-ci communiquent peu sur le professionnalisme croissant de bon nombre d'entreprises de l'alimentaire et sur les aspects positifs des métiers.

**3 - Concernant les impacts économiques, sociaux et environnementaux de la filière :**

➤ que la filière recouvre des secteurs très résistants à la crise économique, en particulier celui des industries agroalimentaires et de la restauration ;

➤ que la filière agroalimentaire française pèse plus de 10% de l'emploi national pour l'ensemble des activités du « champ à l'assiette » ;

➤ que les industries agroalimentaires constituent le 1er secteur industriel français, devant la construction automobile, l'aéronautique ou l'industrie pharmaceutique ;

➤ que l'artisanat et le commerce alimentaire de proximité jouent un rôle primordial dans la vie économique et sociale des centres ville et des quartiers ;

➤ que le secteur des grossistes en Ile-de-France dispose du plus grand marché de gros de produits frais au monde ;

- qu'une véritable économie touristique existe en France et en Ile-de-France, avec en particulier le secteur de la restauration, qui est un des rares secteurs en croissance en termes d'emploi ;
- que la France a développé une incomparable richesse gastronomique, et dispose d'un nouvel atout grâce à son inscription au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO ;
- que la filière constitue un enjeu de santé publique, pour garantir une nourriture saine et en quantité suffisante à la population, malgré la complexité croissante des circuits de production et de distribution ;
- qu'une partie des consommateurs, cherchant à être rassurés sur la qualité et l'origine des produits, se tournent vers les circuits courts de proximité ;
- que les activités agroalimentaires ont un impact écologique, qui peut-être réduit.

#### **4 - Concernant le rôle particulier que tient l'Ile-de-France dans une filière qui est d'abord française :**

- que, sur le territoire national, existe une agro-chaîne solide et cohérente, puisque les industries agroalimentaires françaises transforment une grande part de la ressource produite en France, et fabriquent une majorité des produits que les consommateurs nationaux achètent ;
- que la région Ile-de-France est une région de poids dans la production de certains produits agricoles, comme le blé, les salades ou le cresson ;
- que l'Ile-de-France occupe le 5<sup>ème</sup> rang des régions industrielles de France pour l'agroalimentaire ;
- que, l'Ile-de-France s'inscrit dans une cartographie de flux entre des régions françaises très spécialisées, et dans une dynamique commerciale de plus en plus mondialisée ;
- que persiste un déséquilibre important entre le bassin de consommation et l'offre en Ile-de-France, existant depuis de nombreux siècles et rendant illusoire l'autonomie alimentaire régionale.

## EMET L'AVIS SUIVANT :

### **ARTICLE 1 : Considérer la filière agroalimentaire, du champ à l'assiette, comme une véritable filière stratégique**

Le CESER appelle à ce que la filière agroalimentaire en Ile-de-France soit considérée comme éminemment stratégique, compte-tenu du rôle qu'elle joue pour l'alimentation des habitants et des visiteurs de la région capitale, mais aussi en raison de son poids économique et en emploi considérable.

**1.1** - Ainsi le CESER demande que soit étudiée la possibilité de créer un huitième « plan filière » régional pour les activités liées à l'alimentaire, dont le pilotage serait réalisé par un Comité regroupant les diverses organisations professionnelles concernées.

**1.2** - Le CESER demande que la filière agroalimentaire dans son ensemble soit intégrée aux « filières prioritaires » de la Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI).

**1.3** - Le CESER demande que des mesures soient prises afin d'accroître la visibilité sur les divers secteurs que recouvre la filière et sur l'emploi, grâce à un travail sur les statistiques disponibles.

### **ARTICLE 2 : Reconnaître que la filière agroalimentaire francilienne tient une place atypique au sein de la filière française, et que la priorité est de défendre cette place au sein de la filière nationale**

Dans la mesure où l'existence d'une agro-chaîne solide et cohérente, sur le territoire national, constitue une des forces économiques principales de notre pays, et que nos régions se sont spécialisées et organisées pour échanger leurs produits entre elles, le CESER considère que la priorité politique doit être de renforcer les points forts de chaque région dans ce système national, surtout dans un contexte de compétition européenne et mondiale.

Conscient de la nécessité de développer les circuits courts de proximité, qui répondent à la fois à des considérations écologiques, de qualité des produits et de resserrement des liens entre consommateurs et terroir, le CESER se félicite des efforts réalisés en ce sens.

Toutefois, le CESER considère que cette tendance ne constitue pas l'enjeu principal de la filière agroalimentaire nationale ni régionale. Il appelle donc les divers acteurs à mener une réflexion stratégique visant prioritairement à prendre en compte la spécificité de la filière francilienne et à inscrire cette filière dans une dynamique nationale, de manière durable.

Le CESER considère cette démarche indispensable en raison de la nécessité pour les entreprises franciliennes de couvrir des coûts plus élevés qu'en province (foncier, transport, main-d'œuvre). Il suggère aussi de mieux tirer avantage d'un bassin de consommation pour partie aisé, avec une demande haut de gamme. Par exemple, la clientèle touristique représente un marché insuffisamment considéré, en termes d'offre de produits et de circuits de distribution.

### **ARTICLE 3 : Miser sur les secteurs forts de l'Ile-de-France en augmentant la valeur ajoutée réalisée sur le territoire**

**3.1** - Le CESER souhaite que l'action politique se concentre prioritairement sur le **renforcement des secteurs dynamiques** de l'Ile-de-France, principalement la restauration hors foyer, l'artisanat de bouche et les traiteurs, mais aussi les industries à forte valeur ajoutée et le commerce de gros.

Grâce aux ressources disponibles en Ile-de-France, en ingénierie et en moyens de recherche, le CESER souhaite que soient identifiées et renforcées les **sous-filières de niche**, à forte valeur ajoutée. Il réclame le recensement des facteurs de succès de la sous-filière meunerie, et l'étude de la possibilité de les transposer à d'autres sous-filières.

**3.2** - S'agissant de **l'innovation**, le CESER souhaiterait voir se développer des coopérations entre entreprises, pôles d'enseignement et de recherche, et pôles de compétitivité existants, sans pour autant vouloir que soit créé un pôle de compétitivité en Ile-de-France. Ainsi, il se réjouit de l'initiative prometteuse de la communauté d'agglomération de Melun Val-de-Seine, de créer un territoire de développement dédié à l'agroalimentaire. Il suggère que le Conseil régional accompagne et fasse connaître ce projet.

**3.3** - S'agissant **des industries de transformation**, maillon indispensable de la chaîne, le CESER regrette que le tissu de ces entreprises soit insuffisamment soutenu.

Il observe que de nombreux champs d'action nécessaires au développement des IAA<sup>1</sup> ne sont couverts que par l'ARIA<sup>2</sup>, acteur essentiel, mais qui est limité par manque de moyens. En particulier, toutes les démarches d'accompagnement stratégique, de développement commercial, d'accompagnement de la gestion des ressources humaines et de mutualisation des moyens doivent être appuyées : renforcement des réseaux, développement de grappes d'entreprises, regroupement des postes de coûts, etc... .

Il souhaite que les agences de développement franciliennes soient sensibilisées pour pouvoir accueillir les IAA à des conditions attractives, voire pour faciliter l'émergence de zones d'activité dédiées au secteur.

**3.4** - S'agissant du **commerce de gros**, le CESER souligne la mission d'intérêt général du marché de Rungis. Il rappelle qu'il est un maillon central des approvisionnements alimentaires régionaux et l'un des piliers incontournables de la gastronomie française. C'est pourquoi il préconise à nouveau que la Région prenne des parts dans le capital de la SEMMARIS. Il attire l'attention sur la nécessité de renforcer le positionnement du MIN<sup>3</sup> sur les produits haut de gamme, sur les services notamment liés à la livraison des commerces de proximité et des restaurateurs (horaires d'ouverture, coût du dernier kilomètre), et sur la commercialisation export vers l'Europe et le reste du monde.

**3.5** - S'agissant de **l'artisanat, du commerce de proximité et des traiteurs**, qui allient savoir faire culinaire et relation clientèle, le CESER pense que l'enjeu est de miser sur la tradition et la qualité, tout en s'adaptant aux évolutions de la demande (information, conseil, service...) et du contexte (réglementation, nouvelles technologies...). Il considère indispensable que le chef d'entreprise soit accompagné dans la gestion des ressources humaines, car l'enrichissement en compétence des salariés, ainsi que l'organisation du travail constituent une des clés du développement du secteur.

---

<sup>1</sup> Industries agroalimentaires

<sup>2</sup> Association régionale des industries agroalimentaires

<sup>3</sup> Marché d'intérêt national

**3.6** - S'agissant de la **restauration**, le CESER appelle de ses vœux un travail d'envergure, en croisant les enjeux de la filière agroalimentaire avec ceux de la filière tourisme, qui sont deux filières à fort potentiel en Ile-de-France. Il souligne l'importance d'accroître l'offre, en particulier en dehors de la zone centrale, en ouvrant de nouveaux sites culturels et de loisirs, mais aussi en augmentant les capacités d'hébergement, notamment en hôtellerie haut de gamme, en raison de son rôle d'entraînement pour toute l'économie touristique.

Face aux soucis de rentabilité des établissements de restauration, le CESER souhaite que des solutions soient trouvées à la fois pour limiter les coûts du foncier et pour veiller à garantir une bonne couverture du territoire, indispensable au dynamisme du secteur et à l'image de gastronomie. Pour ce faire, il propose que les communes soient incitées à adapter leurs règles d'urbanisme ou leur politique de préemption urbaine.

#### **ARTICLE 4 : Construire une agro-chaîne solide sur le périmètre géographique du Bassin parisien**

Partant du constat que la capacité de production agricole et industrielle en Ile-de-France ne peut pas suffire à nourrir la population locale, le CESER insiste pour que l'on **conduise une étude sur la sécurisation des approvisionnements de la région capitale**, dans le cadre d'un territoire plus large que le sien. Ce travail devrait porter tant sur la quantité que sur la qualité, et s'inscrire dans un souci de développement durable. Le CESER souhaiterait que cette étude se concentre prioritairement sur le Bassin parisien, à commencer par l'Ile-de-France et les régions limitrophes. Si cet élargissement s'avérait insuffisant pour couvrir les besoins franciliens, le CESER préconiserait de définir une zone géographique plus large comme, par exemple, « Nord France ».

Le CESER souligne avec satisfaction les diverses initiatives nationales et régionales pour **organiser une concertation des divers acteurs de la filière agroalimentaire**<sup>4</sup>. Ces démarches ont l'intérêt de faire partager un diagnostic, d'imaginer des solutions nouvelles, et doivent conduire à dégager une vision commune pour l'avenir. Toutefois, le CESER considère important de limiter le nombre de ces démarches et de mobiliser plus largement les acteurs y participant, afin d'en accroître l'impact.

Le CESER se réjouit de la décision du Conseil régional de créer un **PASS'Filière** (Programme d'action en faveur de la structuration et du soutien aux filières franciliennes) pour l'agroalimentaire. Il appelle de ses vœux que cette démarche soit conduite pour l'ensemble de la filière et non pour plusieurs de ses secteurs ou sous-filières séparément. Il en attend qu'elle puisse conduire à des actions « opérationnelles » en faveur du développement de toute la filière, et qu'elle permette d'accroître la réactivité des acteurs pour s'adapter aux demandes du marché ou répondre aux difficultés que pourraient rencontrer les entreprises. Par ailleurs, il pose la question du périmètre géographique pertinent, souhaitant fortement qu'il s'ouvre sur le Bassin parisien. Enfin, le CESER suggère que cette organisation de la filière passe par une plus grande intégration des divers acteurs, sans pour autant conduire à créer une structure supplémentaire.

---

<sup>4</sup> Notamment avec la « charte nationale de coopération du secteur », signée en juillet 2009, le Plan national pour l'alimentation, présenté par le Ministre de l'Agriculture le 28 septembre 2010, le Plan régional pour une agriculture durable, signé en septembre 2012 pour l'Ile-de-France, les rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire et du bois, lancées en septembre 2012, ou encore l'installation par le gouvernement du nouveau Comité stratégique de la filière agroalimentaire, en février 2013



## ARTICLE 5 : Augmenter l'attractivité de la filière et des métiers

**5.1** - Le CESER souhaite que soit renforcée l'**identité francilienne de « terre gastronomique accueillante »**. Ceci doit passer par un développement de la culture de l' « hospitalité » au sein de tous les établissements en contact avec les visiteurs, mais aussi par le développement et la mise en valeur de notre savoir faire culinaire : par la création d'une Cité de la gastronomie à Rungis, la présence dans les salons, comme le SIAL<sup>5</sup>, en France et à l'étranger, la création d'un Cluster Tourisme, l'organisation d'un événement annuel unique d'envergure de « portes ouvertes » des entreprises alimentaires de toutes catégories, etc ... .

**5.2** - Le CESER souhaite que le message dispensé soit plus positif. Pour ce faire il conviendrait d'abord de **faire reconnaître le professionnalisme de toute la filière**, qui répond à des exigences très strictes en matière d'hygiène et de traçabilité, et qui a développé des technologies de pointe. La responsabilité sociale des entreprises, démarche intégrant l'économique, le social et l'environnemental, est aussi un levier à saisir pour développer professionnalisme et attractivité de la filière.

**5.3** - Le CESER estime important que **les métiers et les carrières de l'agroalimentaire soient rendus plus visibles et valorisés**. En particulier, il souhaite que l'orientation des jeunes vers l'agroalimentaire soit facilitée par une meilleure information organisée dès le collège, notamment par la mise en œuvre des accords nationaux interprofessionnels sur les jeunes et de celui du contrat de génération. Il estime par ailleurs que les événements organisés par la CGAD<sup>6</sup>, comme le concours des Meilleurs ouvriers de France ou les Rabelais des jeunes talents, contribuent à une plus grande notoriété des métiers, et méritent d'être appuyés voire développés.

**5.4** - Face à la multiplicité des acteurs de la filière et des médias qu'ils utilisent, conduisant à une grande variété d'informations dispensées autour des métiers, le CESER souligne l'urgence que la Région élabore un **plan de communication**. Celui-ci devrait répondre aux besoins d'unification du message et de structuration des canaux de diffusion. Il s'adresserait à tous les publics : les jeunes, leurs parents, les professionnels de l'emploi, les acteurs de la formation initiale et continue, et les leaders d'opinion. Il pourrait inclure la mobilisation de personnes travaillant dans divers secteurs de la filière pour être des « ambassadeurs des métiers », tel que le propose l'ARIA.

**5.5** - Le CESER souligne la nécessité impérieuse de prendre en considération la volonté des jeunes de s'offrir un avenir « ouvert ». Ceci implique **de mettre en avant toutes les mobilités offertes par la filière**, qu'elles soient géographiques (y compris vers l'international), sectorielles ou relatives aux métiers, et de continuer à les développer. Il demande qu'une attention toute particulière soit portée aux métiers en tension, en démontrant les diverses opportunités qu'ils peuvent offrir tout au long de la vie professionnelle.

**5.6** - Le CESER apprécie le fait qu'un **travail d'anticipation des besoins en recrutement et d'analyse des évolutions des qualifications** existe, notamment à travers les observatoires par branche. Toutefois, il regrette la multiplication de ces organismes, alors que bon nombre de métiers sont transversaux à toute la filière. C'est pourquoi il plaide en faveur d'une analyse prospective globale, permettant une identification des métiers en déclin ou en émergence, ainsi que des compétences-clés et des passerelles possibles entre les branches et les secteurs. Ceci pourrait conduire aussi à revoir les formations.

---

<sup>5</sup> Salon international de l'innovation alimentaire

<sup>6</sup> Confédération générale de l'alimentation en détail

**5.7** - Le CESER demande que **l'offre de formation soit mieux adaptée à la réalité des métiers**. Il considère que l'alternance est un moyen de formation à développer, moyennant des évolutions. Il souhaiterait notamment que la Région pousse les diverses instances en charge de la formation professionnelle :

- à revoir le contenu des formations, en intégrant l'évolution des métiers ;
- dans le cas des CFA<sup>7</sup>, à prendre en compte les possibilités de placement des jeunes sur le marché du travail, en s'appuyant sur l'étude d'anticipation des besoins en recrutement et d'analyse des évolutions des qualifications.

Il formule le vœu que les dérogations autorisées par la réglementation sur le temps de travail et le temps de trajet pour les apprentis, lorsque la formation exige un travail de nuit, soient utilisées et accompagnées de la mise en place des aménagements nécessaires en matière de transport et/ou d'hébergement.

**5.8** - Concernant **l'amélioration des conditions de travail**, le CESER considère que développer le dialogue social dans l'entreprise est nécessaire pour y répondre. Il souhaite que la Région fasse appel à l'ARACT<sup>8</sup>, afin qu'elle multiplie les « diagnostics courts » en entreprise, sur les plages horaires, la pénibilité, les rémunérations, les risques pour la santé, et qu'elle anime, en collaboration avec la CRAMIF<sup>9</sup>, des ateliers de sensibilisation auprès des apprentis dans les CFA.

**5.9** - Le CESER attire l'attention sur la nécessité de **rendre les emplois plus accessibles**, en termes de transport et de logement pour les salariés. Le secteur de la restauration est particulièrement concerné, avec une activité principalement dans le cœur de Paris, à des horaires où la desserte en transport en commun est compliquée. Il souhaite que l'étude de ces problèmes soit clairement inscrite dans les missions prioritaires de l'OREF<sup>10</sup> et de la COPIRE<sup>11</sup> afin que des solutions concrètes soient trouvées lorsque ces problèmes constituent de véritables freins à l'emploi.

**5.10** - Le CESER souhaite que soit testée une **approche territoriale de l'emploi** au sein des instances consultatives paritaires (COPIRE, OREF) et auprès de tous les intervenants sur l'emploi des jeunes (Missions locales, Pôle emploi), par exemple en recensant spécifiquement tous les établissements employeurs de la filière agroalimentaire sur un secteur géographique donné, et en créant un système de mutualisation des compétences (groupement d'employeur ou autre...). Il estime que, sur un territoire défini, cela permettrait d'offrir un plus large choix de CDI<sup>12</sup>, incluant des heures de formation continue. Cette formule pourrait favoriser l'établissement de passerelles entre les secteurs de la filière.



---

<sup>7</sup> Centre de formation des apprentis

<sup>8</sup> Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail

<sup>9</sup> Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France

<sup>10</sup> Observatoire régional de l'emploi et de la formation

<sup>11</sup> Commission paritaire interprofessionnelle régionale pour l'emploi

<sup>12</sup> Contrats de travail à durée indéterminée